

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 novembre 2010 de M. Adrien Genecand, intitulée: «La Ville de Genève adopte le principe de l'investissement durable! Vraiment? A quel prix?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Pour faire suite à cette nouvelle politique d'investissement, ainsi qu'aux affiches qui lui sont dédiées et qui foisonnent maintenant dans les rues de notre ville, et à ma question orale du 12 octobre 2010, à laquelle la réponse fut un résumé du communiqué de presse de la Ville de Genève, qui n'apportait aucun élément de réponse, je me vois dans l'obligation de formuler à nouveau cette question par écrit.

Je souhaiterais obtenir des réponses aux interrogations suivantes:

- auparavant, la Ville investissait-elle dans ce type d'activité (cf. le libellé des affiches: «Ma Ville cesse...»)?
- la Ville ne le fait-elle plus via aucune de ses entités (CAP, fondations dont elle est actionnaire, etc.)?
- le mandat confié pour la gestion de ces fonds a-t-il bien fait l'objet d'un appel d'offres (quelles sociétés ont été approchées)?
- les sociétés (actions, obligations, etc.) dans lesquelles la Ville investit dorénavant peuvent-elles également être garantes de cette campagne?
- quel est le montant de cette campagne d'affichage?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans son discours de législature 2007-2011, le Conseil administratif a marqué sa volonté d'appliquer les préceptes du développement durable dans toutes ses composantes. L'une d'elle recouvre la politique de placement des Fonds spéciaux qui est adoptée par la Ville de Genève. Rappelons que ce sont plus de 33 millions de francs qui constituent cette fortune.

Une analyse ciblée des positions du portefeuille des Fonds spéciaux a montré que la part d'investissement considérée comme durable ne représentait que 3,27%.

Fort de ce constat, le Conseil administratif a décidé d'adopter une charte de l'investissement socialement responsable visant à encadrer la stratégie de placement de la Ville. Elle exclut tout investissement dans le nucléaire, la vente d'armes ou la pornographie.

Concrètement, cela signifie que le seul critère du rendement financier maximal n'est pas suffisant. Il y a lieu d'intégrer, et même de privilégier, les critères de placement d'ordre environnemental, social et de gouvernance en adoptant une démarche progressive afin de ne pas léser les intérêts financiers de la Ville.

Ce sont là les nouvelles consignes qui sont données au comité de placement en charge d'assurer la gestion des Fonds spéciaux. Ce comité est composé de représentant-e-s du département des finances et du logement, du département de la culture et du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Dans un souci de cohérence, le Conseil administratif a donné l'impulsion pour qu'une démarche similaire soit adoptée dans les entités où la Ville est représentée. A ce titre, citons la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP) qui a lancé la réflexion pour ses propres placements et s'engage à rédiger une charte formalisant une approche d'investissement socialement responsable.

Enfin, par sa campagne d'affichage, le Conseil administratif a voulu marquer et communiquer la nouvelle orientation qu'il a donnée à sa politique d'investissement. Les frais de conception et d'impression des affiches se sont élevés à 9500 francs et représentent l'entier des coûts. En effet, la campagne a été réalisée sur les quotas d'affichage gratuit prévus dans la convention d'affichage.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

Le 12 janvier 2011.